

DÉLIBÉRATION N° 2024-149

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 juillet 2024 portant sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2023 et approbation du programme d'investissements 2024 révisé de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX, Valérie PLAGNOL et Lova RINEL, commissaires.

1. Contexte et cadre juridique

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6, II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2023 :

- par délibération du 19 janvier 2023¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2023 pour un montant de 101,2 M€ ;
- par délibération du 21 septembre 2023², la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga révisé pour l'année 2023 pour un montant de 97,7 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2024, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2023.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2024 :

- par délibération du 7 février 2024³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2024 pour un montant de 110,6 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2024, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2024.

La CRE a été saisie par Teréga le 21 mai 2024 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2023 et du programme d'investissements révisé pour l'année 2024. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2023, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2024, d'autre part.

Par ailleurs, Teréga demande, à l'occasion de cet exercice, l'approbation du lancement d'une étude pour un projet de rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane pour un montant forfaitaire de 150 k€.

¹ [Délibération n°2023-19 de la CRE du 19 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Teréga \(transport\)](#)

² [Délibération n°2023-297 de la CRE du 21 septembre 2023 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et portant approbation du programme d'investissements 2023 révisé de GRTgaz et de Teréga \(transport\)](#)

³ [Délibération n°2024-32 de la CRE du 7 février 2024 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2024 de Teréga \(transport\)](#)

Délibération n° 2024-149

23 juillet 2024

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution des programmes d'investissements de Teréga au titre de 2023 ;
- d'approuver les programmes d'investissements 2024 révisés de Teréga pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2024 ;
- d'approuver le lancement d'étude d'un projet de rebours.

2. Programme d'investissements de Teréga

2.1. Principaux éléments du bilan d'exécution du programme d'investissements 2023

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2023 par la délibération de la CRE du 19 janvier 2023 s'élevaient à 101,2 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements 2023, Teréga a transmis à la CRE un montant révisé de 97,7 M€, approuvé par la CRE. Les dépenses réalisées pour 2023 s'élèvent à 103,4 M€, soit une hausse de près de 6 % par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2023 est la suivante :

M€	Approuvé 2023	Révisé 2023	Réalisé 2023
Développement du réseau principal	0,7	0,1	0,4
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0	0,3
Sécurité et maintien	74,5	73,3	81,7
Raccordements	8,8	7,1	5,5
Recherche et innovation	4,3	3,5	2,7
Investissements généraux	12,9	13,6	12,9
TOTAL	101,2	97,7	103,4

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en hausse de 8,7 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. Cet écart est essentiellement dû à la réalisation anticipée des travaux sur les projets AC Ludon, REVA Ondes Albi, TSCE Luy de France et TSCE Luy de Béarn ;
- la finalité « Raccordements », dont les dépenses sont en baisse de 1,6 M€ par rapport au budget révisé à mi-année en raison de l'abandon du projet PL GRDF Narbonne et du décalage du projet GAEC TROTOCO ;
- la finalité « Recherche et Innovation », dont les dépenses sont en baisse de 0,8 M€ par rapport au budget révisé à mi-année, en raison du report en 2024 du projet R&I Rebours et le programme Performance et sécurité opérationnelle ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement d'une baisse des dépenses pour les systèmes d'information, ainsi qu'une baisse des dépenses pour le matériel et l'outillage.

Les dépenses des finalités « Développement du réseau principal » et « Renforcement du réseau régional » sont stables par rapport au budget révisé.

2.2. Principaux éléments sur l'état d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2024

Les dépenses d'investissements approuvées par la CRE pour 2024 dans sa délibération du 7 février 2024 s'élevaient à 110,6 M€. Pour le bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Teréga a transmis une trajectoire révisée de ses dépenses pour un montant de 106,5 M€, en baisse de près de 4 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2024 est la suivante :

M€	Approuvé 2024	Révisé 2024 (demande Teréga)
Développement du réseau principal	2,0	1,4
Renforcement du réseau régional	0,0	2,2
Sécurité et maintien	86,5	81,0
Raccordements	2,3	1,6
Recherche et innovation	3,4	3,6
Investissements généraux	16,2	16,6
TOTAL	110,6	106,5

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Développement du réseau principal », dont les dépenses sont en baisse de 0,6 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement de la réduction du périmètre du projet d'augmentation des capacités à Biriadou en 2024 ;
- la finalité « Renforcement du réseau régional », dont les dépenses sont en hausse de 1 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement de l'avance des dépenses sur 2024 concernant les rebours de Nérac et Bousens ;
- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en baisse de 4,4 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement du report de projets (Etude H2 Narbonne – Clairac, Reva Ondes Albi), en partie compensé par l'avancement de travaux du projet Saint Romain le Noble-Montauban ;
- la finalité « Raccordements », dont les dépenses sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget approuvé. Cet écart est essentiellement dû au décalage du projet Noyenergie Biométhane et de l'abandon d'un projet ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en hausse de 0,4 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement d'une hausse des dépenses pour les systèmes d'information.

Les dépenses de la finalité « Recherche et innovation » sont stables par rapport au budget révisé.

2.3. Analyse de la CRE concernant les projets et programmes en cours

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2024.

- **Projet Moissac**

Le projet Moissac vise à remplacer 11 km de canalisations posées à la fin des années 1940 et présentant des non-conformités importantes entre Castelsarrasin et Moissac. Il a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 9 mars 2023⁴, pour un montant de 25,8 M€. Le projet est au stade d'approvisionnement et aucun changement dans le coût à terminaison n'a été signalé par Teréga.

- **Projet REVA**

Le projet REVA vise à remplacer 71 km de canalisation entre Villariès et Albi avant la fin de l'année 2026 du fait de la détection de plusieurs défauts sur la canalisation actuelle. Il a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 29 février 2024⁵, pour un montant de 86,7 M€. Le projet est au stade d'approvisionnement et aucun changement dans le coût à terminaison n'a été signalé par Teréga.

- **Autres projets**

Les coûts des projets dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ sont en ligne avec ceux présentés en janvier 2024. Le projet PS Oeyregave est en baisse de 0,7 M€ en raison d'un contexte de marché favorable lors de l'approvisionnement.

2.4. Analyse de la CRE concernant les demandes d'approbation pour de nouveaux projets : lancement d'études pour un rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane

Conformément aux modalités prévues dans la délibération du 14 novembre 2019⁶, les ouvrages de rebours faisant l'objet d'une demande d'étude doivent se situer dans des zones pour lesquelles le schéma de renforcement le plus pertinent pour la collectivité a été préalablement défini par les opérateurs de réseaux, puis doivent faire l'objet d'une validation par la CRE.

La CRE constate que le zonage du rebours faisant l'objet d'une demande d'étude a été validé dans la délibération du 12 juin 2023⁷.

S'agissant du critère de déclenchement de l'investissement, la CRE constate que les capacités maximales des sites d'injection existants et de ceux pour lesquels les études de raccordement ont été réalisées (jalon D2) conduiront à la saturation de la maille au troisième trimestre de l'année 2024.

S'agissant du niveau du critère technico-économique I/V de ce projet, la CRE constate qu'il est inférieur au plafond de 4700 €/Nm³/h.

La CRE approuve le lancement des études de rebours pour la zone de Tarbes pour un montant de 0,15 M€. La CRE rappelle que Teréga devra soumettre pour approbation, le cas échéant, les dépenses associées aux phases de réalisation de ce projet de rebours à l'occasion d'un programme d'investissements ultérieur.

⁴ Délibération n°2023-70 de la CRE du 9 mars 2023 portant décision relative à la définition du budget cible du projet Moissac de Teréga

⁵ Délibération n°2024-46 de la CRE du 29 février 2024 portant décision relative à la définition du budget cible du projet REVA de Teréga

⁶ Délibération n°2024-242 de la CRE du 14 novembre 2019 portant décision sur les mécanismes encadrant l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz

⁷ Délibération n°2023-147 de la CRE du 12 juin 2023 portant validation des zonages de raccordement dans le cadre de l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz

Décision de la CRE

En application des articles L. 134-3 et L. 431-6 II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2023 définitivement arrêtées par Teréga en début d'année 2024, approuve leurs programmes d'investissements 2024 révisés pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2024, et approuve les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2023

En ce qui concerne l'année 2023, la CRE note que les dépenses sont en hausse de près de 6 % par rapport au budget révisé. Elle constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est globalement conforme au programme approuvé.

M€	Approuvé 2023	Révisé 2023	Réalisé 2023
Développement du réseau principal	0,7	0,1	0,4
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0	0,3
Sécurité et maintien	74,5	73,3	81,7
Raccordements	8,8	7,1	5,5
Recherche et innovation	4,3	3,5	2,7
Investissements généraux	12,9	13,6	12,9
TOTAL	101,2	97,7	103,4

Programme d'investissements révisé pour l'année 2024

En ce qui concerne l'année 2024, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Teréga est en baisse de près de 4 % par rapport au programme approuvé début 2024.

La CRE approuve pour l'année 2024 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Approuvé 2024	Révisé 2024 (demande Teréga)	Révisé 2024 (approbation CRE)
Développement du réseau principal	2,0	1,4	1,4
Renforcement du réseau régional	0,0	2,2	2,2
Sécurité et maintien	86,5	81,0	81,0
Raccordements	2,3	1,6	1,6
Recherche et innovation	3,4	3,6	3,6
Investissements généraux	16,2	16,6	16,6
TOTAL	110,6	106,5	106,5

Approbation de nouveaux projets et programmes

La CRE approuve les dépenses relatives à la réalisation d'étude pour le rebours de Tarbes pour un montant total de 0,15 M€.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Délibération n° 2024-149

23 juillet 2024

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

Dans le cadre ordinaire de la procédure d'examen annuel des investissements, la CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le 30 juin 2025, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2024, ainsi qu'un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera transmise aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie.

Délibéré à Paris, le 23 juillet 2024.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La présidente,

Emmanuelle WARGON

Annexe – Suivi des principaux projets de Teréga

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Phase 1 du projet « St Romain le Noble – Montauban »	20 janvier 2022	9 mars 2023	23,7 M€	25,8 M€	25,8 M€	2025
REVA	26 juillet 2023	29 février 2024	88,5 M€	86,7 M€	86,7 M€	2026